

SEANCE DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le lundi 09 novembre à 18H00 à huis clos, compte tenu des dispositions sanitaires actuelles, à la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Loyer annuel location deux fermes Hangar
- Vente de la Couturerie
- Refinancement prêt crédit agricole budget assainissement
- Tarifs 2021 (salle - stands – bois – cimetière - surtaxe asst)
- Retrait délibération création CDD
- Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant Syndicat de transport de Lury Sur Arnon
- Informations et questions diverses

A St Laurent, le 30 octobre 2020

Le Maire, Fabien MATHIEU

L'an deux mil vingt, le neuf novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Fabien MATHIEU, Maire.

Monsieur le maire propose au conseil le vote pour une séance à huis clos et de rajouter à l'ordre du jour 1 point supplémentaire : intégration au périmètre d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH)

Après en avoir délibéré, le conseil accepte.

PRESENTS : MM MATHIEU Fabien - PONS Gabriel – Mme JAULIN Marie-Charlotte – MM URSAT Christian – BARON Pierre - Mme MONZIES PIERRE Eloïse – M. BARANGER Jean-Pierre – Mme THEBAULT Francine – MM VANOOSTHUYSE Thierry - DELFOLIE José – DUBOIS Eric – Mmes FERREIRA Marie-Laure - CHESNEAU THOMAS Dolores

Absents : Mme FINET Elodie, excusée, pouvoir à MATHIEU Fabien – M. FERREIRA-SANTOS Romain.

Mme CHESNEAU THOMAS Dolores a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

LOYER ANNUEL LOCATION DEUX FERMES D'HANGAR (2020/47)

Monsieur le maire informe le conseil qu'actuellement Mme LASSERRE Chantal loue à la commune une ferme d'hangar pour entreposer le matériel technique, il s'avère qu'une ferme d'hangar n'est pas suffisante pour abriter tous les engins ou matériel divers. Il propose donc au conseil la location d'une deuxième ferme d'hangar **à compter du 01 janvier 2021 pour la somme de 500 €.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil accepte à l'unanimité**, autorise le Maire à signer un contrat de location et inscrit les fonds nécessaires au budget.

VENTE DOMAINE DE LA COUTURANDERIE

Deux agences ont été sollicitées pour l'estimation de la Couturerie sans engagement ni exclusivité.

Ce bien avait été acheté 160 000 € qui se décompose des bâtiments avec 3 ha de terrains et la totalité de la propriété qui représente 19 ha.

Un critère important pour la vente de ce bien : le projet doit avoir une partie liée au tourisme.

Après en avoir délibéré, **le Conseil opte pour la vente de la totalité du bien par 12 voix pour, 1 abstention (M. URSAT), 1 contre (M. DELFOLIE).**

REFINANCEMENT PRET SUR BUDGET ASSAINISSEMENT (2020/48) - (annule et remplace la délibération 2020/43)

Après délibération, décide :

La commune de Saint-Laurent décide de procéder au remboursement anticipé du prêt N° 70061394070 du Crédit Agricole Centre Loire.

Le remboursement du prêt N° 70061394070 se fait à hauteur du capital restant dû au 16/10/2020 de 140 872.23 € auquel s'ajoute les indemnités financières et indemnités de remboursement anticipé.

La commune de Saint-Laurent décide également de refinancer ce prêt et accepte la proposition du Crédit Agricole Centre Loire :

Le nouveau financement intègrera au capital restant dû, le montant des indemnités financières et de remboursement anticipé soumises à variations jusqu'à la validation définitive.

En cas de hausse du montant des indemnités financières, un nouveau décompte de remboursement anticipé sera soumis à Monsieur le Maire pour validation.

Les conditions financières retenues sont les suivantes

Pour le refinancement du prêt N° 70061394070

Durée : 62 échéances

Échéances constantes trimestrielles

Taux Fixe 0.74 %

Frais de dossier 80 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement du prêt N° 70061394070 et à souscrire l'emprunt visé ci-dessus dans le cadre de son refinancement.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à cet effet.

TARIFS 2021

A compter du 01 janvier.

SALLE COMMUNALE (2020/49)

Personne habitant la commune le week-end + jours fériés **100 €**

Personne extérieure à la commune le week-end + jours fériés **150 €**

Associations de la commune et toutes les associations organisant des randonnées pédestres ou VTT, ainsi que des manifestations sportives sur la commune **GRATUITE**

Autres associations extérieures à la commune **100 €**

Une caution d'un montant de **1000 €** sera demandée lors de la réservation.

Un versement de **50 €** d'arrhes sera demandé à la réservation pour les personnes extérieures à la commune, non récupérable si le désistement intervient dans les 15 jours avant la date de location.

STANDS FOIRE (2020/50)

Emplacement non couvert 3 mètres..... **25 €**

Emplacement non couvert 6 mètres..... **42 €**

Emplacement non couvert 9 mètres..... **57 €**

Emplacement non couvert 12 mètres..... **70 €**

Association à but non lucratif, emplacement non couvert	GRATUIT
Emplacement couvert 3 mètres.....	52 €
Emplacement couvert 6 mètres.....	95 €
Association, emplacement couvert de 3 mètres.....	20 €

STAND COMMUNAL (2020/51)

Location stand communal 3 mètres 1 week-end pour les habitants.....	11 €
---	-------------

VENTE DE BOIS AU STERE (2020/52)

Chemins.....	4.50 €
Communaux.....	8.50 €

CIMETIERE (2020/53)

Concessions

Pour une sépulture en pleine terre

Concession 15 ANS	237 €
Concession 30 ANS	474 €
Concession 50 ANS	948 €
Corps supplémentaire (jusqu'à 4 personnes).....	237 €
Exhumation d'un corps.....	101 €
Mise urne où cercueil dans caveau.....	76 €

Au colombarium

Concession case colombarium (15 ans).....	666 €
Renouvellement concession colombarium.....	388 €
Dépôt d'une urne dans le columbarium.....	60 €

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres.....	50 €
-----------------------------	-------------

SURTAXE ASSAINISSEMENT (2020/54)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de la surtaxe assainissement à **4.40 € le m³ à compter du 1^{er} janvier 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le montant énoncé ci-dessus.

SURTAXE ASSAINISSEMENT FOYERS NON RACCORDES (2020/55)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le prix de la surtaxe assainissement pour les foyers non raccordés à **compter du 1^{er} janvier 2021 à 8.80 € le m³.**

RETRAIT DELIBERATION CREATION CDD 2020/40 (2020/56)

Par mail du 07 octobre dernier, la préfecture du Cher a demandé le retrait de la délibération 2020/40 en date du 28 septembre créant un emploi d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité ou remplacement en cas de congés maladie suivant les besoins du service.

Il est spécifié qu'il faut préciser les dates de début et de fin de contrat pour un accroissement temporaire d'activité et que le remplacement en cas de congés maladie ne nécessite pas de délibéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de retirer la délibération 2020/40.

ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DE TRANSPORT DE LURY SUR ARNON (2020/57)

Vu la délibération n° 2019/38 du 21 mai 2019 du conseil communautaire de l'ancienne communauté de communes des villages de la forêt, portant restitution aux communes membres de ladite communauté de communes de la compétence facultative transport scolaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay,

Considérant que les membres du conseil de l'ancienne Communauté de communes des Villages de la Forêt avaient approuvé la restitution aux communes membres de la compétence facultative Transport scolaire, par délibération n° 2019/38 susvisée,

Considérant que le retrait de la compétence facultative Transport scolaire, des statuts de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt, nécessitera pour les communes membres de l'ancienne Communauté de communes des Villages de la Forêt d'adhérer individuellement, pour la rentrée scolaire 2020/2021, au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Lury Sur Arnon, afin d'assurer le service de transport aux enfants scolarisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adhérer individuellement au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Lury Sur Arnon pour la rentrée scolaire 2020/2021

- désigne M. Fabien MATHIEU, délégué titulaire et M. Pierre BARON, délégué suppléant.

INTEGRATION AU PERIMETRE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT (PLUiH) (2020/58)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-1 à L.153-3 et L.103-2 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 portant fusion de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry et de la communauté de communes des Villages de la Forêt,

Vu les statuts de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry comprenant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Considérant que l'EPCI a prescrit le 22 mars 2018 l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et habitat sur l'intégralité du périmètre du territoire intercommunal,

Considérant qu'en cas de fusion entre un EPCI compétent en matière de plan local d'urbanisme et un EPCI ne détenant pas cette compétence, la communauté de communes garde la possibilité pendant un délai de 5 ans à compter de sa création de réviser un plan local d'urbanisme communal sans être obligée d'engager l'élaboration d'un plan local d'urbanisme couvrant l'ensemble de son périmètre,

Monsieur le Maire présente les raisons pour lesquelles l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis.

L'élaboration du PLUi constitue pour la commune une opportunité de mener une réflexion sur son développement à moyen terme en complémentarité avec les autres communes afin d'assurer un urbanisme maîtrisé.

Les études ayant été stoppées au stade de la 1^{ère} phase d'élaboration validant le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement, il convient d'intégrer le plus en amont possible la démarche initiée par l'EPCI pour compléter lesdites études et s'engager dans la définition du projet partagé de développement du territoire,

Monsieur le Maire expose la volonté des élus de la collectivité de poursuivre le dialogue et la concertation avec la population locale pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Après avoir entendu m'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour, 1 contre (M. Delfolie) :

- D'intégrer le périmètre d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Un projet d'organisation d'une fête de la pomme en octobre 2021 sur la base de loisirs est à l'étude.

6 axes proposés :

- Pédagogique : spectacle avec les élèves accompagnés d'un artiste et en collaboration avec les enseignantes ;
- Environnemental : préservation des espèces anciennes ;
- Culturel : intervention d'un conférencier, d'un conteur, d'un écrivain... ;
- Gastronomique : cuisine collégiale ;
- Humain : récréé du lien ;
- Social : geste pour les villageois les plus démunis.

Exemple d'activités : cuisson du pommé, un jeu de piste sur ce week-end, récolte des pommes (en amont) par tous et n'hésitez pas à donner toutes les idées.

Ce programme serait organisé en partenariat avec l'association « Le Roseau ».

- Autorisation à demander pour la construction d'un four à pain.

VŒUX DE L'EQUIPE MUNICIPALE

En fonction des règles sanitaires, les vœux seraient proposés aux Saint-Laurentais le samedi 16 janvier 2021 à 17h30 à la salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. MATHIEU Fabien

M. PONS Gabriel

Mme JAULIN Marie-Charlotte

M. URSAT Christian

M. BARON Pierre

Mme MONZIES PIERRE Eloïse

M. BARANGER Jean Pierre

Mme THEBAULT Francine

M. VANOOSTHUYSE Thierry

M. DELFOLIE José

M. DUBOIS Eric

Mme FERREIRA Marie-Laure

Mme CHESNEAU THOMAS Dolorès